

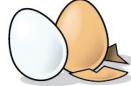
MATIÈRES ACCEPTÉES



✓ Fruits



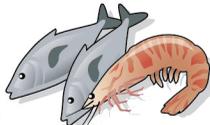
✓ Légumes



✓ Œufs et coquilles



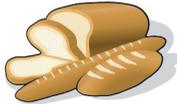
✓ Viandes et volailles



✓ Poissons et fruits de mer



✓ Produits laitiers



✓ Pains, boulangerie



✓ Pâtes alimentaires



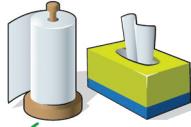
✓ Céréales et riz



✓ Thés et sachets Café et filtres



✓ Papiers et cartons souillés



✓ Mouchoirs et essuie-touts



✓ Plantes intérieures (sans terreau)



✓ Noyaux et pépins



✓ Couches pour bébés



✓ Résidus verts (résidus de jardin)



✓ Citrouilles



✓ Fruits tombés des arbres



✓ Noix et arachides (incluant les écales)



✓ Pâtisseries et sucreries



✓ Huiles et graisses alimentaires

MATIÈRES REFUSÉES



✗ Feuilles mortes



✗ Médicaments



✗ Litière agglomérante



✗ Poussière d'aspirateur, mousse de sècheuse



✗ Mégots de cigarettes



✗ Cendre (même refroidies)



✗ Textiles, cuirs et vêtements



✗ Attaches et élastiques



✗ Résidus domestiques dangereux



✗ Styromousse



✗ Roche, pierre, gravier et sable



✗ Terre et tourbe



✗ Bois, branches et arbustes



✗ Matière recyclables



✗ Vitres et céramiques



✗ Tampons, couches adultes et serviettes hygiéniques



✗ Animaux morts



✗ Produits ménagers, savons



✗ Sacs de plastique

TOUS les types de **SACS DE PLASTIQUE** sont **REFUSÉS** en tout temps, incluant les oxobiodégradables, compostables et biodégradables.

AVANT
de déposer les
matières dans
l'Organibac...

- Retirez les attaches, collants, emballages et élastiques des fruits et des légumes.

Info-collecte : 450 658-2626
info-collecte@ville.chambly.qc.ca | ville.chambly.qc.ca

ORGANIBAC

Que dois-je faire ?

PETIT BAC DE CUISINE (7 L)

- ✓ Inscrivez votre adresse sur le bac à l'endroit approprié.
- ✓ Mettez vos résidus alimentaires et vos résidus verts en vrac directement dans l'Organibac ou dans un sac de papier de bonne épaisseur.
- ✓ Déposez-le en bordure de terrain à chaque collecte, même s'il contient peu de matières, afin de le vider au fur et à mesure.
- ✓ Entrez le bac à l'ombre, à l'abri du soleil.
- ✓ Si nécessaire, rincez l'Organibac avec un seau d'eau et du savon doux ou avec de l'eau et du vinaigre.



- ✓ Installez le petit bac dans un endroit accessible de votre cuisine et utilisez-le pour accumuler les résidus alimentaires et pour transporter les matières dans l'Organibac.
- ✓ Videz régulièrement le bac de cuisine et nettoyez-le après chaque usage.
- ✓ Vous pouvez mettre un sac en papier à l'intérieur du petit bac si vous ne voulez pas avoir à le nettoyer.



Conseils pratiques



POUR LIMITER LES ODEURS ET AUTRES NUISANCES

- Maintenez toujours le couvercle de l'Organibac fermé et le couvercle du bac de cuisine bien enclenché.
- Congelez les résidus alimentaires avant de les déposer dans le bac de cuisine ou dans l'Organibac.
- Enveloppez les restes de viandes, volailles et poissons dans du papier, avant de les déposer dans le bac de cuisine ou dans l'Organibac.
- Saupoudrez du bicarbonate de soude au fond du bac.
- Déposez du papier journal dans le fond du bac de cuisine pour absorber le liquide.
- Appliquez un peu d'onguent camphré contre la toux (ex : Vicks) autour du couvercle de l'Organibac.

Les feuilles mortes sont non-compatibles avec la biométhanisation. C'est pour cette raison qu'elles sont refusées dans l'Organibac et qu'il y a des collectes dédiées à l'automne (voir le calendrier des collectes). Vous pouvez également pratiquer le feuillicyclage.

POSITIONNEMENT DES CONTENANTS

Les contenants doivent être placés en bordure de terrain à partir de 19 h la veille ou avant 7 h le jour de la collecte. Lorsqu'il n'y a pas de trottoir, mettre les contenants sur votre terrain, en bordure de rue, afin de libérer la voie publique.

CONTENANTS ADMISSIBLES

L'Organibac fourni par la Ville de Chambly. S'il est endommagé, communiquez avec le Service des travaux publics. Les sacs en papier de bonne épaisseur sont acceptés pour les surplus de résidus verts (gazon, graminées, résidus de jardin).



VOUS DÉMÉNAGEZ ?

L'Organibac doit rester sur place, à l'adresse civique à laquelle il a été enregistré (propriété de la Ville de Chambly).



Nouvelle construction ? BESOIN D'UN BAC SUPPLÉMENTAIRE ?

Communiquez directement avec le Service des travaux publics.

